

REUNION DU 03 JUILLET 2020 A 18H45

L'an deux mille vingt, le vendredi trois juillet 2020, le Conseil Municipal de la Commune de NADAILLAC DE ROUGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASTRUSSE Francis, Maire.

Date de la convocation : 22 juin 2020

Présents : M Francis CHASTRUSSE, MME Christine BOSREDON, MME Agnès LEBRUN REDOULOUX, M Stéphane PRUNIERE, MME Tatiana MIERMON, M Jean-Marc PARJADIS, M. Didier LAJUGIE, M. Jean-Jacques LAJUGIE, Mme Nathalie LEYDIS, MME Florence LAFAGE.

MME Agnès EHRENFELD, donne pouvoir à Monsieur Stéphane PRUNIERE

Ordre du jour :

1-Le PV de la réunion du 23 mai 2020 est adopté à l'unanimité
2-Madame Florence LAFAGE est désignée comme secrétaire de séance.

3-Groupement d'achat électricité
4-Délégué AGEDI
5-Adhésion SMDMCA au CDG46
7-Vote des taux d'imposition 2020.
8-Budget principal 2020 et budget du lotissement 2020
-Questions diverses

*Monsieur le Maire demande à au conseil municipal l'approbation pour ajouter un point à l'ordre du jour. L'assemblée n'y voyant aucun inconvénient, l'ordre du jour est modifié avec le point suivant :
6-Convention sur le transport à la demande avec la Région.

3- Groupement d'achat d'électricité

Monsieur le Maire, fait part à l'assemblée, de la fin des tarifs réglementés d'EDF, de ce fait, Territoire Energies propose à l'ensemble des communes le désirant d'adhérer à un groupement d'achat. Après avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents d'adhérer au groupement d'achat.

4- Délégué AGEDI

Monsieur le Maire demande à l'assemblée un volontaire, pour représenter la commune auprès d'AGEDI, notre prestataire de logiciel informatique.

Madame Agnès REDOULOUX LEBRUN se porte volontaire, et le Conseil Municipal valide cette nomination.

5-Adhésion du SMDMCA au CDG 46 :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'affiliation volontaire du SMDMCA Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Conformément à l'article 30 du décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux CDG, ce dernier nous invite à lui faire connaître dans un délai de 2 mois, nos droits à opposition envers cette demande. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette affiliation.

6- Convention sur le transport à la demande avec la région Occitanie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention relative à l'organisation des transports à la demande sur le territoire de la commune passée avec la Région arrive à échéance au 31.12.2019.

Monsieur le Maire propose de poursuivre ce service et de renouveler la convention avec la Région Occitanie et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable à la poursuite de ce service sur la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 3 ans

Monsieur le Maire, rappelle les modalités du service : Transport à Souillac tous les vendredis matin de 8h30 à 12h00,

7- Vote des Taux :

Monsieur le Maire, précise que cette année, nous ne votons plus le taux de la taxe d'habitation, aux vues des directives de l'Etat, la commune perçoit une compensation à hauteur de 28 690€.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2% des taux, pour maintenir l'effort fiscale demandé par le gouvernement.

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux votés 2020	Produit fiscal attendu
Taxe foncière (bâti)	179 800	15,92 %	28 624
Taxe foncière (non bâti)	5 000	258 %	12 900
		Total	41524

Le Conseil Municipal adopte ses nouveaux taux à l'unanimité des membres présents.

8- Vote du Budget principal et du budget du lotissement « Las Bouffios »

****Le budget Principal :***

Madame COGNE Corine, le receveur Municipal, nous présente et nous explique le Budget principal.

Après la présentation de Madame COGNE, le budget est mis au vote, et est adopté à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal, pour :

La section de fonctionnement

- En dépenses : 227 567.62
- En recettes : 227 567.62

La section d'investissement

- En dépenses : 103 878.65
- En recettes : 103 878.65

Pour un total de :

- En dépenses : 331 446.27
- En recettes : 331 446.27

Ainsi que les dons aux associations qui se présente :

Le Cercle de l'amitié	80€
AAPPAMA (Pêche Souillac)	50€
ACCA (Chasse)	450€
ADMR de Payrac	65€
Le CLAN (Comité des Fêtes)	1700€

Les Amis de L'Eglise Saint Pierre	150€
Ligue contre le Cancer	50€
Les anciens combattants	60€
Les Restos du Cœur	50€
Le secours populaire	50€

***Le Budget du Lotissement « Las Bouffios »**

Après la présentation de madame COGNE, le budget est mis au vote, et est adopté à l'unanimité des membres présents par la Conseil Municipal, pour :

La section de fonctionnement

- En dépenses :	49 771,24
- En recettes :	49 771,24

La section d'investissement

- En dépenses :	57 571,24
- En recettes :	57 571,24.

Questions diverses :

-les écoles : Madame Agnès LEBRUN REDOULOUX, nous fait part de la réunion qui s'est tenu à la Mairie de Payrac :

- Une nouvelle Convention va être signé pour le paiement des charges de fonctionnement par les communes du RPI, au prorata du nombre d'élèves
- Les nouveaux locaux sont très bien agencés
- L'amplitude horaire sur la journée avec la garderie est de 7h30/18h30
- Depuis peu Le centre aéré le Petit Prince a vu le jour, pour le mercredi après-midi et les vacances scolaires
- Il est prévu l'ouverture d'une crèche courant 2021.

-L'adressage : Madame Christine BOSREDON, informe qu'un rendez-vous est pris avec le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot), pour mi-juillet, et nous sommes toujours en attente d'une réponse de la Poste.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h00